

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **vingt-neuvième jour de septembre 2008 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

08-09-304

Soumissions pour un emprunt de 1 063 800 \$ par billets – Adjudication

Il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la *Financière Banque Nationale inc.* pour son emprunt de 1 063 800 \$ par **billets** en vertu des règlements numéros 2003-66 et 2007-135, au prix de 98,72, échéant en série 5 ans comme suit :

133 500 \$	3.35 %	07-10-2009
139 800 \$	3.45 %	07-10-2010
145 900 \$	4.00 %	07-10-2011
152 400 \$	4.25 %	07-10-2012
492 200 \$	4.50 %	07-10-2013

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

08-09-305

Concordance et réduction d'échéance des règlements touchés par le financement permanent

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par billets un montant de 1 063 800 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2003-66	463 800 \$
2007-135	600 000 \$

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** seront datés du 7 octobre 2008;

QUE les intérêts sur les **billets** seront payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	133 500 \$
2.	139 800 \$
3.	145 900 \$
4.	152 400 \$
5.	159 300 \$
5.	332 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 octobre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus les années 2014 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2007-135 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

08-09-306

Avis de motion – Règlement relatif à une aide financière pour la restauration de l'Église Saint-Eusèbe

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance régulière, spéciale ou ajournée un règlement relatif à une aide financière pour la restauration de l'Église Saint-Eusèbe.

08-09-307

Caractérisation des eaux usées de trois industries

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder à Environnement ESA le contrat pour la caractérisation des eaux usées de trois industries (Vétoquinol, Teinturerie Princeville et Fromagerie Madame Chèvre) au coût de 12 069.00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

08-09-308

Fourniture d'une pelle hydraulique pour les travaux de réfection du chemin du 11^e rang Est

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de retenir les services de Jean-Claude

Lizotte inc pour la fourniture d'une pelle hydraulique pour les travaux de réfection du chemin du 11^e rang Est au taux horaire de 120 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

08-09-309

Décompte progressif no 4 – Aménagement du Parc multisports

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement du quatrième décompte pour les travaux exécutés dans le cadre du projet d'aménagement du Parc multisports au montant de 108 311.82 \$ (taxes incluses) payable à Entreprise Terco Plus inc.;

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 2008-145.

ADOPTÉE

08-09-310

Ajout et transfert de données et d'applications sur un nouveau serveur – Proposition de GFI Solutions d'affaires

ATTENDU les conclusions du rapport d'analyse de GFI Solutions d'affaires sur l'infrastructure informatique actuelle;

ATTENDU la proposition d'ajout d'équipements et de services professionnels qui vise à assurer la compatibilité avec le système existant;

ATTENDU les dispositions de l'article 573.3 (6^o) de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accepter la proposition de GFI Solutions d'affaires (#P7-42120-208-37) concernant l'ajout de serveur et d'autres équipements ainsi que les services professionnels requis pour le transfert de données et d'applications pour un montant de 37 685.00 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-09-311

Levée de la séance spéciale

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, la séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière